

ANNEXE 10 : PRESENTATION DU TUNAC

Le Conseil National d'Accréditation (TUNAC) est l'organisme tunisien d'accréditation. Il est un établissement public à caractère non administratif doté de l'autonomie morale et financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère chargé de l'Industrie.

Le TUNAC a pour principale mission d'évaluer et d'accréditer les organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, organismes d'inspection et de certification) conformément aux normes nationales et internationales correspondantes.

Le TUNAC est signataire, depuis 2008, des accords de reconnaissances mutuelles avec ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) et EA (European Cooperation for Accreditation) pour l'accréditation des laboratoires d'analyses, d'essais et d'étalonnage.

Le TUNAC est aussi signataire des accords de reconnaissances mutuelles avec IAF (International Accreditation Forum) et EA pour l'accréditation des organismes de certification des Systèmes de Management de la qualité et de l'environnement.

Le personnel permanent du TUNAC compte une vingtaine de cadres administratifs et techniques dont 8 ingénieurs prenant en charge la gestion des 4 sections d'accréditation : certification, essais et étalonnages, analyses et inspection.

Le TUNAC a créé des comités d'accréditation sectoriels dont l'avis est essentiel pour la prise de décision relative à l'accréditation. Ces comités sont composés chacun de quatre experts répartis comme suit :

- Un représentant du ministère chargé de l'activité de l'organisme demandeur de l'accréditation,
- Un représentant du secteur privé,
- Deux experts indépendants ou deux auditeurs n'ayant pas participé à l'audit de l'organisme demandeur de l'accréditation.

Les sections d'accréditation du TUNAC travaillent en étroite collaboration avec les comités sectoriels d'accréditation formés de représentants des parties intéressées.

La section d'accréditation des laboratoires d'analyses compte 76 laboratoires accrédités en Tunisie et à l'étranger dont 5 laboratoires mauritaniens.

L'accréditation par le TUNAC témoigne de la compétence, l'impartialité et de la performance des organismes d'évaluation de la conformité.

Le processus d'accréditation par le TUNAC est résumé dans le diagramme suivant :

